

PORT DU BON DIEU : MISE EN PLACE D'UN SITE A REAMENAGER (S.A.R.)

La Hulpe, le 11 juillet 2011

ATENOR GROUP prend acte et se réjouit de voir traduire les accords intervenus entre la Région et la Ville de Namur pour le site du PORT DU BON DIEU, dans la signature de l'adoption définitive du périmètre du S.A.R.

Pour rappel, ATENOR est propriétaire d'une parcelle de 44,28 ares comprise dans le périmètre du S.A.R.

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Namur et le site du PORT DU BON DIEU sont à cet égard emblématiques.

Ayant connu une forte croissance en raison de son statut de capitale de la Wallonie, Namur doit relever plusieurs défis à la fois : absorber la croissance démographique, améliorer la mobilité, répondre aux exigences d'un développement durable et ceci, tout en conservant cette qualité de vie qui la caractérise.

Le site du PORT DU BON DIEU témoigne quant à lui de l'évolution sectorielle des activités au cours des dernières décennies.

Consciente de ces évolutions, ATENOR s'est intéressée à ce site dès 2005.

De projet en projet, frôlant la saga, le S.A.R. devrait enfin doter Namur d'une entrée de ville de qualité, saluant la bonne coordination du public et du privé.

Bien que le S.A.R. ne définisse pas de critères architecturaux, ATENOR a présenté ce jour ce que pourrait être un ensemble résidentiel au cœur d'un espace public retrouvé. Nous ne pouvons qu'inviter les Namurois à s'intéresser à l'ensemble de ce projet pour constater combien il évite les écueils décriés par ailleurs : une architecture sobre qui résistera au temps, une implantation qui évite résolument une littoralisation du bord de Meuse, des parkings en sous-sols afin de limiter les nuisances (pour la partie privée) et pour l'intervention publique, des espaces publics nouveaux et le chemin de halage, le Ravel, rendu aux promeneurs, ...

ATENOR entend, dans les semaines qui viennent, déposer une demande de permis de bâtir portant sur une centaine d'appartements.

Les travaux pourraient commencer dès 2012 pour une durée de 2 ans maximum.

Calendrier Financier :

Publication des résultats semestriels 2011 :	31 août 2011
Déclaration intermédiaire du troisième trimestre :	18 novembre 2011
Publication des résultats annuels 2011 :	1 ^{er} mars 2012
Assemblée Générale 2011 :	27 avril 2012
Déclaration intermédiaire du premier trimestre 2012 :	18 mai 2012

Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter Stéphan Sonnevile s.a., CEO ou William Lerinckx (représentant de Probatimmo bvba, Executive Officer).

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - courriel : info@atenor.be - www.atenor.be

Reuters: ATEO.BR - Bloomberg: ATEB BB